

Le Fer Solidaire

Un journal syndical régional au service (public) des cheminots

Au moment où nous écrivons, les traminots de la Régie des Transports de Marseille (RTM) en sont à leur 4^{ème} semaine de grève contre la privatisation d'une partie du réseau et le gouvernement vient d'annoncer la privatisation, pardon « l'ouverture du capital » d'EDF !

La RTM et la RATP de Paris sont les derniers réseaux urbains à n'être pas privatisés. Profitant de la mise en service du nouveau tramway fin 2007, la Communauté Urbaine de Marseille a décidé d'en ouvrir la gestion à CONNEX en concurrence avec l'opérateur public qu'est la RTM.

La grève des traminots de la RTM a démarré après la grande journée de manifestation du 04 octobre au moment où la ville de Marseille vivait au rythme de la lutte des salariés du port autonome et des marins de la SNCM s'opposant à la privatisation de la dernière compagnie publique de transport maritime au profit de CONNEX !



Ne nous laissons pas « privatiser » les uns après les autres !

Après France-Télécom, Air France, les autoroutes, la SNCM, GDF, EDF.... Personne ne croit que les privatisations s'arrêteront aux portes de la RTM, de la RATP ou de la SNCF.

Pour SUD Rail et notre Union Syndicale Solidaires, le vote du 29 mai, la journée du 04

PRIVATISATIONS, LA PROVOCATION CONTINUE !

octobre, les actions et les grèves quotidiennes contre les licenciements ou pour les salaires, démontrent la volonté d'agir des salariés et des citoyens.

A SUD Rail, nous pensons que l'avenir de l'entreprise publique SNCF se joue aussi dans les luttes de la RTM ou d'EDF.

Ce que nous n'avons pas su ou pas pu faire dans le passé contre les privatisations, il est encore temps de le faire. N'oublions pas que des privatisations d'activités ou de secteurs de la SNCF sont en cours, que des trains privés de fret (exploités par CONNEX !) circulent sur le réseau national, ... Partant de cette réalité, dès le 10 octobre, notre fédération SUD Rail s'adressait à l'ensemble des fédérations de cheminots en proposant de construire un mouvement contre les privatisations en soutenant les luttes de la SNCM et de la RTM.

SUD Rail et l'Union Syndicale Solidaires sont disponibles pour conduire une action sérieuse et déterminée contre les privatisations.

Nous ne sommes pas seuls, beaucoup de citoyens, d'associations, de collectifs, de syndicats, de partis politiques se mobilisent et résistent à la casse des services publics. Ils lancent un appel, « **convergeons ensemble pour la défense et le développement des services publics** » et appellent à manifester :

**SAMEDI 19 NOVEMBRE à 13h30 à Paris
De la Place d'Italie vers l'assemblée nationale.**

Nous pouvons peser et agir avec l'ensemble des salariés et des citoyens pour que la défense des services publics soit une réalité. **L'irresponsabilité serait de ne pas offrir de perspectives de lutte, de ne pas nous unir pour se battre tous ensemble contre la politique de régression sociale du patronat et du gouvernement.**

Qui a intérêt à l'intéressement ?

Le 15 mars 2005 sur France-Info, le baron Seillière, président du MEDEF, répondait que plutôt que des hausses de salaire, les chefs d'entreprise étaient : « *Très partisans de l'intéressement et de la participation, et très favorables à ce que le gouvernement prenne des initiatives de nature à amplifier le phénomène* »... « *si l'on parvient à étendre cette formule de rémunération, elle a de très grands mérites* »... aux yeux du patronat !

Le 19 mars Thierry Breton, ministre de l'économie et des finances, répondait à cet appel du pied en opposant aux revendications salariales : « *La bonne piste, celle que je souhaite susciter ..., c'est celle de l'intéressement.* »

Lors de son université d'été le 30 août 2005, la nouvelle présidente du MEDEF Laurence Parisot enfonçait le clou en opposant intéressement à salaire.

Ce sont donc bien le patronat et les directions d'entreprise soutenus par le gouvernement actuel qui opposent l'intéressement aux nécessaires augmentations salariales...

Pour eux, tous les droits sociaux et garanties collectives gagnés par les salariés : retraite, protection sociale, statuts et code du travail, salaires, cotisations sociales, ... sont des « charges » et des « contraintes » inadmissibles qui doivent être « simplifiées » ou « allégées »...

Dans ce contexte, la volonté des directions d'entreprise de mettre en place des systèmes d'intéressement n'est pas neutre.

Nous considérons que notre rôle d'organisation syndicale est de défendre l'ensemble des intérêts collectifs et des acquis des salariés à court, moyen et long terme contre l'individualisation de la relation sociale imposée par le patronat et les libéraux.

Direction SNCF et gouvernement regrettent la dénonciation de l'accord

« *La dénonciation de cet accord est une mauvaise nouvelle pour la SNCF et pour les cheminots.* » juge la direction dans « Temps Réel » du 07 octobre.... Louis Gallois en rajoute sur RTL le 10 octobre en affirmant que cette dénonciation «... *est une mauvaise nouvelle, surtout pour les cheminots,...* »

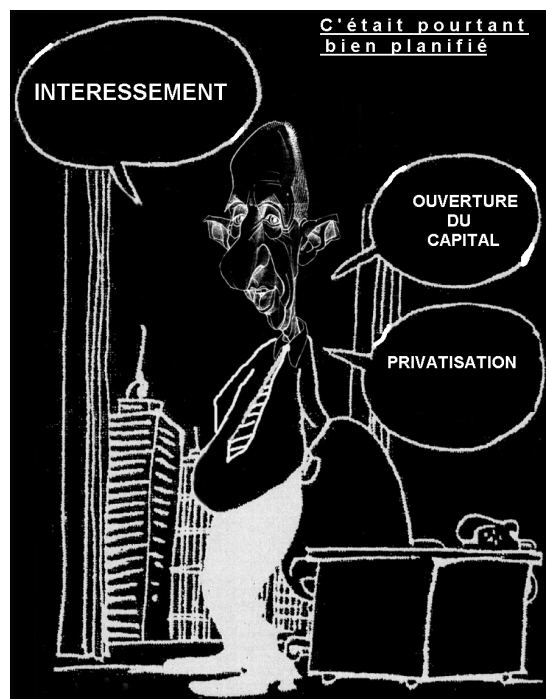
La communication de l'entreprise s'emballe pour dénoncer ce mauvais coup porté au pouvoir d'achat des cheminots par les 5 vilains syndicats majoritaires : « Temps Réel », « Les Infos », argumentaires pour que la hiérarchie défende sur le terrain le point de la direction.

Jusqu'au député UMP Patrick Ollier, représentant du gouvernement au CA, qui regrette la dénonciation cet accord sur l'intéressement à la SNCF qui pour lui constituait « *un vrai progrès dans la culture d'entreprise de la SNCF en apportant immédiatement du pouvoir d'achat aux agents et en les responsabilisant mieux dans la gestion de leur entreprise.* »

La valorisation de l'intéressement par le patronat et les libéraux aux dépens des salaires, l'empressement de la direction et des représentants du gouvernement à mettre en place et défendre cet

accord à la SNCF devraient au minimum interpellier les cheminots.

A SUD Rail, nous ne pensons pas que ce qui est jugé bon par la direction SNCF, par le gouvernement et par le MEDEF est automatiquement bon et sans dangers pour les salariés et les cheminots...



SUD Rail conteste les mauvais arguments de la direction

74 % des cheminots étaient favorables à un intéressement financier aux résultats de la SNCF...

Sur quoi s'appuie cette affirmation : Sondage ? Enquête ? La participation était-elle de 10%, 30%, 60% ? La valeur d'une enquête dépend aussi de la façon dont la question est posée et de sa compréhension. Dans tous les cas, une enquête ou un sondage n'ont pas la même valeur qu'un débat avec des arguments pour ou contre, c'est ce qu'on appelle simplement la démocratie.

L'intéressement ne se fait pas au détriment des salaires et des pensions...

La direction offrirait donc gracieusement une prime en plus sans que les augmentations de salaire n'en pâtissent ! Effectivement la loi impose une séparation entre les négociations salariales et l'attribution d'une prime d'intéressement. Mais comment prouver de manière comptable qu'il n'y aurait pas eu en 2006, 2007, ... minoration des sommes affectées aux augmentations des salaires et pensions au bénéfice des sommes affectées à l'intéressement, ce qui est l'intérêt de l'entreprise ?

Dans d'autres entreprises, l'intéressement existe et n'a rien à voir avec les salaires ! Affirment les partisans de l'accord. Pourtant c'est la direction de la RATP qui en refusant des augmentations de salaire écrit noir sur blanc : *« l'intéressement donné pour 2004 correspond à 0,4% d'augmentation »*.

C'est une prime exceptionnelle, c'est un plus immédiat...

Ce n'est pas une simple prime que proposait la direction mais un accord sur l'intéressement pour 3 ans (2005, 2006 et 2007). La direction ne s'est pas gênée pour développer tout un système de primes (GIR, GEXCI, ...) sans demander l'avis ni consulter les organisations syndicales, alors pourquoi cet empressement soudain à négocier et faire signer cet accord ?

SUD Rail dénonce l'instauration des primes au mérite ou au résultat qui participent à l'individualisation de la rémunération,

nous n'allions pas accepter une prime d'intéressement aléatoire évaluée par la seule direction.

Rappelons que la loi permet d'attribuer une prime exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 200 € sans condition de signature d'un accord d'intéressement sur 3 ans.

Une prime égale pour tous...

La direction valorise le fait que cette prime liée à l'intéressement était non hiérarchisée. Très bien, mais alors pourquoi à chaque négociation salariale cette même direction refuse-t-elle des augmentations en sommes uniformes au bénéfice d'augmentations en pourcentage favorisant les plus hauts salaires ?

SUD Rail est une des rares organisations syndicales à revendiquer des augmentations en somme uniforme, nous saurons rappeler à l'occasion à la hiérarchie son engagement pour défendre une prime non hiérarchisée.

Les suppressions d'emploi ne sont pas liées à l'intéressement...

Le système d'intéressement proposé par la direction reposait sur l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) c'est à dire les bénéfices dégagés annuellement par l'entreprise. L'EBE c'est ce qui reste en caisse lorsqu'on a déduit les frais : charges de personnel (salaires, cotisations) + achats (matériel, énergie, ...) + péages + impôts et taxes...

L'expérience prouve que l'entreprise a toujours eu plus de facilité pour faire augmenter l'EBE en faisant baisser les coûts : suppressions d'emplois, filialisations ou abandon des trafics non rentables (Fret ou les TIR par exemple) ; qu'en augmentant les rentrées !

C'est assez logique quand on sait que le président Gallois lui même ne connaît pas en début d'année le montant des péages qu'il aura à payer ou le montant de la facture « énergie » et encore moins les orientations gouvernementales en ce qui concerne la politique des transports.

Dans ce contexte, il était évident que par la prime d'intéressement, les cheminots étaient intéressés directement aux suppressions d'emplois, à l'augmentation de la productivité et à l'abandon des missions de service public au bénéfice des activités rentables.

SUD Rail se félicite de la dénonciation de cet accord !

Si les 5 signataires de l'accord : Direction SNCF, CFDT, CFTC, CGC et SNCS (Syndicat National des Cadres Supérieurs) sont déçus de la dénonciation de cet accord, ce n'est pas une raison pour que certains se déchaînent en dénonçant la « bande des 5 » affreux syndicats majoritaires qui l'ont dénoncé !

« La bande des 5 » (SUD Rail, CGT, FO, UNSA, FGAAC) assume ses positions devant les cheminots avec des arguments, une analyse et une appréciation des enjeux autour de l'intéressement... Ceci dit, des cheminots ont parfaitement le droit d'accorder plus de crédit aux affirmations et arguments de « l'axe du bien » : Direction SNCF, CFTC, CFDT, CGC, SNCS... qu'à ceux de « l'axe du mal » : SUD Rail, CGT, FO, UNSA et FGAAC !

Pour leur part, tous les adhérents SUD Rail de Lyon ont été consultés. Ils ont tous reçu un dossier complet (texte intégral du projet, commentaires, etc..) leur permettant de juger, c'est à une écrasante majorité qu'ils se sont prononcés contre la signature de cet accord sur l'intéressement.

C'est donc sans aucun état d'âme que nous assumons la dénonciation de cet accord. Pour SUD Rail, il aurait été totalement irresponsable de se contenter de ne pas signer l'accord et de ne pas le dénoncer alors que nous avons la possibilité juridique d'empêcher son application.

SUD Rail prend ses responsabilités, si nous jugeons une mesure néfaste pour les intérêts des salariés, nous la combattons... Nous affirmons que la mise en place d'un système d'intéressement joue contre l'augmentation des salaires, contre l'emploi et contre le service public donc à terme contre nos intérêts de salariés et de citoyens.

Le 09 novembre, les agents de la vente voyageurs seront dans l'action pour s'opposer à la suppression de plusieurs milliers d'emplois !

Le 11 octobre 2005, la direction VFE (Voyages France Europe) a confirmé sa volonté de supprimer un tiers des vendeurs voyageurs de la SNCF.

Après plus de 8 mois de discussions avec les organisations syndicales, malgré la mobilisation des agents, la direction veut passer en force en planifiant la suppression de 2330 emplois à la vente jusqu'en 2008.

Le 09 novembre, à l'occasion de la présentation de ce plan au CCE, les fédérations SUD Rail, CGT, CFDT, FO, CFTC, UNSA, CGC appellent les agents à agir, elles exigent :

- L'arrêt des suppressions de postes et des créations d'emplois au statut pour répondre aux attentes des usagers et à l'amélioration des conditions de travail des vendeurs.
- L'amélioration du déroulement de carrière pour l'ensemble des agents commerciaux des gares.
- Une revalorisation de la prime de travail pour l'ensemble des agents de la filière en remplacement des revalorisations et primes individuelles.
- L'abandon des projets d'intéressement des vendeurs à l'acte de vente et au chiffre d'affaire.

Le ras le bol des contrôleurs...

Les contrôleurs se voient imposer (comme dans tous les services) d'importants gains de productivité à chaque changement de service, à tel point que les trains ne peuvent plus être couverts sans entorses régulières à la réglementation.

Mais cela ne suffisait sans doute pas puisque la direction a décidé d'enfoncer le clou à partir du 11 décembre.

Des TER supplémentaires à la pelle sans un seul ASCT supplémentaire, voilà ce que proposait

la direction.

Le 27 octobre, dans le cadre d'un préavis de grève SUD-Rail, la direction de l'ECT a acté 6 contrôleurs supplémentaires dès novembre.

SUD-Rail se félicite de ces apports mais ne saurait s'en contenter.

Le Conseil Régional verse une contribution financière pour la création de ces nouveaux Trains, mais la part de ce financement public affectée

aux embauches s'est semblé t'il volatilisée dans les couloirs de la Direction Régionale SNCF puisque l'ECT n'en a pas vu la couleur !

SUD-Rail et les agents de l'ECT réclament leur dû !!!

SUD-Rail a donc déposé un nouveau préavis de grève pour le 4 novembre à 08h00.

Seules des embauches immédiates pourront empêcher une grève dure des contrôleurs...

Deux militants SUD-Rail gagnent aux Prud'hommes contre la direction SNCF

Le droit de grève est un droit constitutionnel.

La direction qui respecte de moins en moins le droit et la réglementation avait sanctionné de manière abusive 2 militants SUD-Rail pour avoir participé à une action revendiquant la gratuité des bus de substitution lors du conflit sur les retraites de juin 2003.

Les 2 militants et SUD-Rail avaient contesté cette décision devant les Prud'hommes.

Le jugement vient d'être rendu et il est sans ambiguïté :

- **La sanction de mise à pied ferme est annulée.**
- **La journée de mise à pied ferme est remboursée.**
- **La SNCF est condamnée à verser 500 € à chacun des 2 agents.**
- **La SNCF est condamnée à verser 1000 € au syndicat SUD-Rail.**